

## Triathlon de Lausanne 2014 - Détail des mesures en matière de parcage et de circulation

### Restrictions de parcage

#### Phases préparatoires

Date de la mesure	Lieu	Restrictions
Du lundi 18 dès 07h00 au mardi 26 en matinée	Parc 2 roues allée des Bacounis Zone bleue ch. des Oscherins	Stationnement interdit Stationnement interdit
	Parking pl. Général-Guisan	Stationnement interdit
Du mercredi 20 dès 07h00 au mardi 26 en matinée	Quai de Belgique	Stationnement interdit
Du vendredi 22 dès 07h00 au mardi 26 en matinée	Av. de Fantaisie, partie droite descendante	Stationnement interdit
	Quai d'Ouchy	Stationnement interdit

#### Du vendredi 22 au dimanche 24 août

Date de la mesure	Lieu	Restrictions
Du vendredi 22 à 16h00 au dimanche 24 à 1800	Av. d'Ouchy, entre pl. Navigation et rue du Liseron	Stationnement interdit
	Av. d'Ouchy, de la rue du Liseron jusqu'à la Croix-d'Ouchy, des deux côtés	Stationnement interdit
	Ch. du Beau-Rivage, dès le rétrécissement de la chaussée	Stationnement interdit
	Av. de l'Elysée, des deux côtés	Stationnement interdit
	Contre allée de l'av. de l'Elysée	Stationnement interdit
	Ch. Sandoz	Stationnement interdit
	Tour Haldimand (zone horodateur)	Stationnement interdit



### **Samedi 23 et dimanche 24 août**

<b>Date de la mesure</b>	<b>Lieu</b>	<b>Restrictions</b>
Samedi 23 dès 10h00	Ch. de Bellerive	Stationnement interdit
Du samedi 23 à 16h00 au dimanche 24 à 17h00	Av. du Belvédère	Stationnement interdit
	Av. Marc-Dufour, entre l'av. du Belvédère et le giratoire du Mt-d'Or	Stationnement interdit
	Giratoire du Mont-d'Or, partie sud	Stationnement interdit
	Av. de la Dent-d'Oche	Stationnement interdit
	Av. de Milan, partie inférieure	Stationnement interdit
	Av. de Cour, chaussée sud, entre l'av. d'Ouchy et l'av. de la Harpe	Stationnement interdit

### **Dimanche 24 août**

<b>Date de la mesure</b>	<b>Lieu</b>	<b>Restrictions</b>
Dimanche 24 de 05h00 à 17h00	Av. Pierre de Coubertin, depuis le bas de la Vallée de la Jeunesse jusqu'à son débouché sur l'av. de Rhodanie (des deux côtés)	Stationnement interdit

## **Restrictions de circulation**

### **Du mercredi 20 dès 07h00 au mardi 26 en matinée**

<b>Lieu</b>	<b>Restriction</b>	<b>Remarque</b>
Pl. du Port - quais d'Ouchy et de Belgique	Transit interdit	

### **Samedi 23 dès 09h00 et dimanche 24 août dès 06h00**

<b>Lieu</b>	<b>Restriction</b>	<b>Remarque</b>
Tour-Haldimand	Transit interdit	Aucun accès aux cases horodateurs. Les habitants du ch. de Cyrano pourront accéder ou quitter la zone par un couloir aménagé
Ch. de Bellerive	Trafic mis en bidirectionnel	Uniquement le samedi 23 août dès 12h00

Lieu	Restriction	Remarque
Ch. du Beau-Rivage	Trafic mis en bidirectionnel	
Place de la Navigation - av. d'Ouchy	Interdite à la circulation	Les habitants du ch. du Beau-Rivage pourront accéder ou quitter la zone uniquement par le ch. du même nom
Av. de l'Elysée	Interdite à la circulation sur la chaussée sud	Le trafic est maintenu en direction de Pully
Av. du Denantou	Interdite à la circulation sur la chaussée sud	Le trafic descendant l'av. de Fantaisie est dévié en direction de Pully, sur l'axe nord du Denantou
Av. de Rhodanie (mesure pour le samedi)	Interdite à la circulation dès 12h00	Entre le bas de l'av. de la Harpe et le giratoire de l'av. des Bains

**Dimanche 24 août, dès 06h00**

Lieu	Restriction	Remarque
Av. de Rhodanie	Interdite à la circulation dans le sens entrée ville	Trafic maintenu entre le bas de l'av. de la Harpe et le giratoire de la Maladière dans le sens sortie ville uniquement. Accès aux divers parkings possible
Av. Pierre-de-Coubertin, entre l'av. de Rhodanie et le débouché de la vallée de la Jeunesse	Interdite à la circulation	Aires de stationnement seront accessibles - <b><u>aucun transit à travers la course</u></b>
Av. de Provence	Interdite à la circulation dans le sens de la montée	Les habitants pourront quitter la zone en empruntant le trottoir droit montant puis le ch. de la Colline. Il en sera de même pour les éventuels retours
Av. du Belvédère	Interdite à la circulation	Les usagers descendant le ch. des Croix-Rouges seront déviés sur l'av. Marc-Dufour, partie supérieure. Un couloir sera instauré pour permettre aux habitants du quartier Tour-Grise - Languedoc d'accéder aux habitations depuis l'av. de Montoie
Av. Marc-Dufour, depuis l'av. du Belvédère jusqu'au giratoire du Mont-d'Or	Interdite à la circulation sur la chaussée sud	Le trafic sera maintenu sur la chaussée nord, sens montée
Av. de la Dent-d'Oche	Interdite à la circulation	Aucune possibilité de sortie ou d'entrée pour les habitants
Av. de Milan, partie inférieure	Interdite à la circulation	Un couloir sera instauré sur le trottoir ouest afin d'autoriser les habitants à rejoindre le ch. des Bruyères



Lieu	Restriction	Remarque
Av. de Cour, entre l'av. des Bains et l'av. de la Harpe	Interdite à la circulation	En raison des travaux, il n'est plus possible de circuler
Av. de Cour, entre l'av. de la Harpe et l'av. d'Ouchy	Interdite à la circulation sur la chaussée sud	Le trafic sera maintenu sur la chaussée nord dans le sens est – ouest

### **Circulation et trafic de transit au sud de la ville**

#### **Vendredi 22 août, dès 7h00**

Circulation interdite sur le bas de l'av. d'Ouchy et la partie est de l'av. de Rhodanie, soit entre le ch. du Liseron et le bas de l'av. de la Harpe.

#### **Samedi 23 août**

Les usagers ne pourront accéder à la zone d'Ouchy que par l'av. de la Harpe. L'accès aux parkings d'Ouchy et de l'hôtel du Mövenpick seront maintenus dans la mesure du possible, ceci depuis l'av. de la Harpe uniquement.

#### **Dimanche 24 août**

Des itinéraires de déviations seront mis en place depuis la rte de Chavannes afin de diriger les usagers en direction du centre-ville, par l'itinéraire suivant :  
Ch. du Bois-de-Vaux supérieur - av. du Chablais supérieure, puis signalisation existante.

Depuis l'ouest, la circulation dans le sud de la ville en direction d'Ouchy ne sera plus possible en raison des travaux sur l'av. de Cour, excepté jusqu'à l'av. des Bains, selon l'itinéraire suivant :  
selon l'itinéraire suivant : av des Figuiers – av de Cour – av des Bains – pl Bellerive

Pour les usagers en provenance de Pully circulant en direction de Genève, un itinéraire de déviations sera mis en place par l'itinéraire suivant :  
Av. de Montchoisi - av. d'Ouchy - bd de Grancy - av. Fraisse - av. Ruchonnet - av. de Savoie - av. Jules Gonin - av. de Tivoli, puis signalisation existante.

Les usagers des chemins de la Tour-Grise, du Languedoc et des Fleurs, ainsi que de la rue des Deux-Ponts pourront y accéder en empruntant l'itinéraire Montoie - Tivoli - Belvédère - Pont du Languedoc. Pour quitter ce secteur d'habitation, le trafic devra impérativement emprunter le chemin de Bon-Abri.

L'accès au Port de Vidy ne pourra se faire que par la partie inférieure ch. du Bois-de-Vaux, laquelle sera dûment signalée.

Des portes seront aménagées aux endroits suivants :

- Avenue de Rhodanie - Parking d'Ouchy
- Giratoire bas avenue des Bains
- Intersection avenue de Rhodanie - avenue Dalcroze
- Intersection avenue de l'Elysée - chemin de Beau-Rivage - chemin de Mon-Loisir
- Sortie parking Hôtel Royal Savoie, sur l'avenue de Cour
- Intersection avenue de Cour – avenue de la Harpe



### **Parcage**

Le parc deux-roues de l'allée des Bacounis est déplacé sur le chemin des Oscherins.

La station de taxis de la place de la Navigation est déplacée au bas de l'avenue de la Harpe (devant le magasin Migros).

Des cases cars seront aménagées sur la zone bleue balisée sur l'avenue de Fantaisie.

Des informations sur la manifestation, avec infographies pour chaque course, sont disponibles sur le site officiel du triathlon de Lausanne : [www.trilausanne.ch](http://www.trilausanne.ch)

le corps de police

Lausanne, le 18 août 2014